

Formulaire de demande de prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Dans le cadre du dispositif d'état "**bonus vélo à assistance électrique**", la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier accorde, sous conditions, une prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Quelles conditions devez-vous remplir ?

Pour bénéficier de l'aide, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Vous êtes majeur,
- Vous êtes domicilié sur la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier,
- Votre revenu fiscal de référence par part de l'année précédant l'achat du vélo est inférieur ou égal à 14 089 €,
- Vous n'avez jamais bénéficié de cette aide qui est versée au maximum une fois par personne,
- Vous n'allez pas vendre le vélo dans l'année suivant son achat.

Quelles conditions doit remplir le vélo ?

Le vélo doit remplir les conditions suivantes :

- Être neuf,
- Avoir une batterie sans plomb,
- Avoir un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt. L'alimentation du moteur doit être réduite puis interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si vous arrêtez de pédaler.

Montant

Le montant de l'aide versée par la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier est de 100 €.

LE DEMANDEUR

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N° tél. :

Adresse mail :

LE VELO NEUF A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Numéro de facture :

Date de la facture :

Prix TTC en euros :

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Le présent formulaire de demande dûment complété,
- La copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat du cycle (toutes les pages),
- La copie de la facture d'achat du VAE,
- Le relevé d'identité bancaire.

Ces documents devront être envoyés dans un délai de quatre mois maximum après facturation du VAE à l'adresse mail tepos@scmb71.com ou par courrier à :

Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier
Mairie
71520 Trambly

Si les documents sont bien conformes, un mandat (preuve du paiement de l'aide attribuée par la Communauté de communes) vous sera transmis par voie postale.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)
demeurant

atteste sur l'honneur que je m'engage, pour une durée d'un an à compter de la date de facturation du vélo à assistance électrique, à ne pas le revendre et à fournir la preuve à la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, sur simple demande de sa part, de la possession du cycle.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le

Signature